Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 030-213001258-20260716-DE202607_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 16 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de GARONS.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
29	**25**	**26**	**9 juillet 2026**	**9 juillet 2026**

Présents tous les membres sauf : Madame Monique BOYER qui donne procuration à Madame Aline BASTIDA.

Absents excusés : Mesdames Maud FLORY, Marlène VALENZA et Monsieur Guillaume TARDIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry CLAVERIE.

Objet de la délibération DE202607_10 - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2027/2031

Madame Jessica CHARLEMOINE, Adjointe déléguée à l'Enfance et à la Jeunesse, expose :

La Convention Territoriale Globale (GTG) a été signée en 2022 pour 4 ans entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Gard et les 8 communes du territoire dit « Costières-Camargue » composé de Générac, Saint-Gilles, Garons, Bouillargues, Rodilhan, Caissargues, Redessan et Manduel. En raison des élections municipales, un avenant d'une année est intervenu pour l'année en cours.

Depuis 5 ans, ces communes travaillent en partenariat avec la CAF du Gard pour renforcer la cohérence et l'efficacité des actions sociales sur un territoire, en s'adaptant aux besoins des habitants.

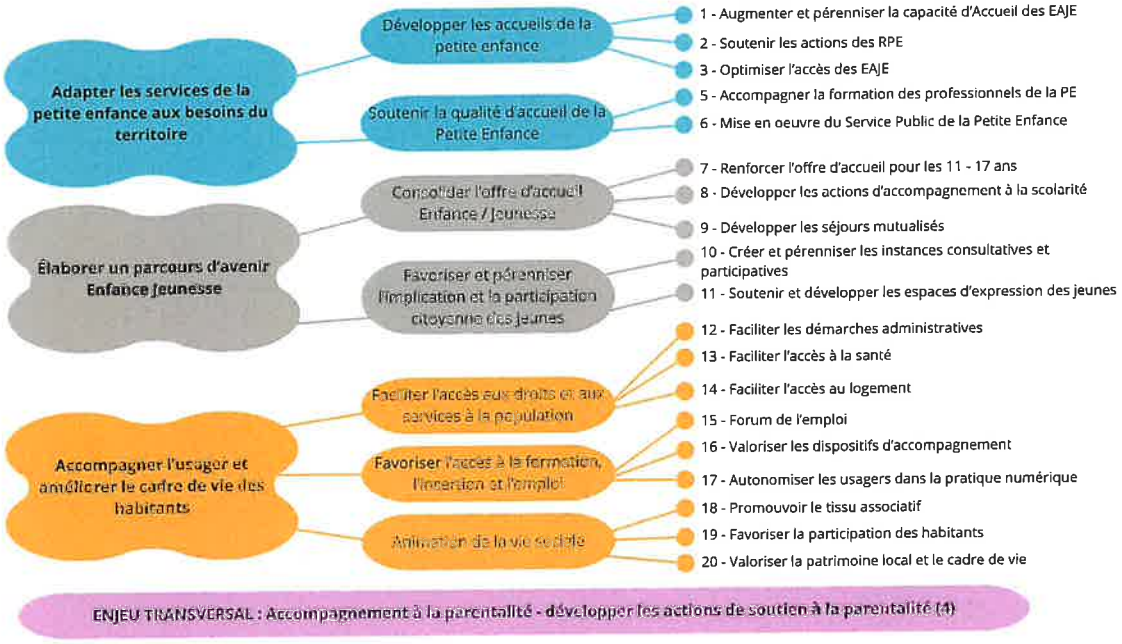
La CTG a pour objectifs :

- La réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- La réduction des inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires ;
- Le soutien à l'autonomie et à l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- Le soutien des parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- L'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- La solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le 17/07/2026
ID : 030-213001258-20260716-DE202607_10-DE

- La sécurisation et l'accès aux droits et aux services ;
- La coopération avec les partenaires locaux.

Les objectifs de la CTG 2027/2031 pour le territoire sont déclinés en plan d'actions :



Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Nombre de votants : 26
Suffrage exprimé : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale 2027/2031, ci-annexée, ainsi que toutes pièces afférentes à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Yves RODRIGUEZ
Maire de GARONS

MAIRIE DE GARONS * GARD *

Thierry CLAVERIE
Secrétaire de Séance

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.